

E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »
Boulevard de l'Hôpital
B.P. 31
63260 AIGUEPERSE
☎ 04.73.64.40.00
http://www.mr-aigueperse.com

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 22 JUIN 2026

MEMBRES DU CVS

Avis délibératif des résidents et proches (voix délibératives) :

Représentants des personnes accompagnées

Mme Michelle PEREZ	:	Représentant des résidents
Mme Carmen RODRIGUEZ	:	Représentant des résidents
M. Marc BOUCHON	:	Représentant des résidents, excusé
M. Christian DAVID	:	Représentant des résidents
M. Patrice FLEURUS	:	Représentant des résidents
M. Jean-Claude RIBAULT	:	Représentant des résidents
M. Jacky VIALETTE	:	Représentant des résidents, excusé

Soutien des résidents

Mme TRAPEAU Amandine	:	Psychologue
Mme PEROL Angélique	:	Psychologue, excusée

Représentants des familles

Mme Sylvie CHIROL	:	Représentant des familles
Mme Claire MAYET	:	Représentant des familles
Mme Christiane BEUZIT	:	Représentant des familles
M. Alain VIOLIER	:	Représentant des familles
M. Philippe COULON	:	Représentant des familles

Représentant du personnel

Mme Annick BOURGOUGNON	:	Titulaire

Avis consultatif

Représentants des bénévoles

M. Robert OZIOL	:	Titulaire

Représentant du Conseil d'administration

M. Guy GRAND	:	Titulaire

Personne Qualifiée

M. Henri DUBREUIL	:	Titulaire

Représentant de l'établissement

Mme Sabine BAHERRE	:	Directrice
Mme Christiane GUEYTON	:	Médecin coordonnateur

Invités

Mme Béatrice THALAMY	:	Responsable achats/finances
Mme Séverine SCIAUVAUD	:	Cadre supérieur de santé
Mme Clélia VAUTRELLE	:	Responsable accueil

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Marie-Christine, Assistante de Direction

Ordre du jour :

Avis :

- Examen du PV du 20 avril 2026
- Modification du contrat de séjour (horaire d'ouverture & avenant UVP)

Informations :

- Plan canicule

- Point financier (EPRD 2026)
- Point sur la diffusion des informations : Charte, affichage, date rencontres
- Point activité
- Point sanitaire
- Suivi des évènements indésirables
- Travaux et achats en cours
- Point animation

Questions diverses

Début de séance : 15h00

AVIS

1. **Approbation du procès-verbal 20/4/2026**

Vote : le procès-verbal du CVS du 2/2/26 est adopté par l'ensemble des membres présents.

2. **Modification du règlement de fonctionnement**

Il y a plusieurs mois, des visiteurs perturbaient le calme et la sérénité de l'établissement.
Afin de garantir la sécurité et la tranquillité des résidents, le règlement de fonctionnement avait alors été modifié, avec notamment la mise en place d'une restriction des visites entre 21 h et 8 h, sauf autorisation préalable de la direction. Mme Baherre interroge les résidents sur leur ressenti concernant le sentiment d'insécurité. Les résidents indiquent qu'à ce jour, la situation est redevenue calme et qu'ils ne ressentent plus d'insécurité particulière.

Compte tenu de cette évolution favorable, il est proposé de supprimer la disposition figurant à l'article 25 du règlement de fonctionnement : « Les visiteurs sont les bienvenus chaque jour, dans le respect des horaires de fonctionnement de l'établissement. ~~Pour des raisons de sécurité et de tranquillité des résidents, toute visite entre 21h et 8h doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction.~~ »

Vote : le règlement de fonctionnement est adopté à l'unanimité

3. **Modification du contrat de séjour – avenant UVP & UHR**

Mme Baherre informe que, lorsqu'un résident est admis dans une unité spécifique, telle qu'une UVP ou une UHR, un avenant au contrat doit être signé par le résident ou sa famille. Cet avenant précise que, sur décision médicale, lorsque l'état de santé de la personne ne justifie plus son maintien dans cette unité, elle pourra être réorientée vers un secteur d'hébergement classique.

Dr Gueyton souligne que cette réorientation est parfois difficile à accepter pour les familles. Toutefois, elle peut s'avérer nécessaire afin de garantir la sécurité du résident et une prise en charge adaptée à son état de santé. C'est pourquoi cette décision relève d'une évaluation médicale.

Mme Trapeau rappelle que l'admission en UVP ou en UHR répond à des critères précis, notamment la présence de troubles cognitifs et de difficultés de vie en collectivité. Dans les unités d'hébergement classiques, certains résidents peuvent être exposés à des situations de mise en danger, notamment en quittant l'établissement avec un risque de désorientation. Les unités spécifiques, de plus petite taille et sécurisées, offrent un environnement plus apaisant, limitent l'anxiété et permettent aux résidents de bénéficier de repères mieux adaptés à leurs besoins.

Mme Baherre précise que l'établissement disposait auparavant de 57 places en UVP et UHR. Avec la transformation du service Van Gogh en Unité de Vie Protégée (UVP), la capacité d'accueil est désormais portée à plus de 90 places, afin de répondre à des besoins en constante augmentation (94 exactement).
Elle indique que deux commissions d'admission se tiennent chaque semaine. Composées d'une équipe pluridisciplinaire, elles permettent de prendre des décisions de manière collégiale concernant les admissions et les éventuelles réorientations des résidents.
L'objectif est d'éviter, le plus possible, toute réorientation dans l'urgence et d'accompagner les résidents ainsi que leurs proches plusieurs semaines en amont, afin de préparer cette transition dans les meilleures conditions.

M. Violier souhaite apporter une remarque d'ordre général. Il indique que, concernant le transfert de sa mère de l'unité Renoir (unité classique) vers l'unité Van Gogh (unité UVP), cette réorientation s'est effectuée en quatre jours, et non sur plusieurs semaines comme cela vient d'être présenté. Il indique également qu'il a été impossible de rencontrer le médecin du service, celui-ci étant absent.

Mme Baherre rejoint cette observation et souligne l'importance de prévoir un délai de préparation compris entre une et quatre semaines afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise.

Mme Trapeau précise qu'un travail est en cours sur la procédure de transfert vers les unités spécifiques, dans le but d'améliorer l'accompagnement des résidents et de leurs familles.

Mme Baherre propose par ailleurs d'organiser une rencontre avec les familles des résidents ayant intégré une unité spécifique afin de recueillir leur retour d'expérience au moyen d'un questionnaire d'évaluation.

Il est rappelé que ces avenants s'appliquent également pour les contrats de séjour temporaire.

Vote : les avenants UVP & UHR sont adoptés à l'unanimité

4. **Digicode à l'entrée de l'établissement**

Mme Baherre propose de modifier les horaires d'ouverture de la porte d'accès de la Rotonde, en avançant son ouverture à 9 h, au lieu de 14 h actuellement. Aucun changement n'est prévu pour les autres portes d'accès.
Elle rappelle que l'établissement restera fermé durant la nuit, de 21 h 30 à 6 h.

Vote : accord pour la mise en place d'une période d'essai concernant la porte de la Rotonde. La question d'une éventuelle évolution des horaires des autres portes sera réexaminée lors du CVS d'octobre.

INFORMATIONS

- **Point canicule**

A la suite de l'arrivée de Mme Sciauvaud, cadre supérieure de santé, présente à 40% jusqu'en juillet puis à 75% à partir du 1er septembre 2026, un travail spécifique a été engagé sur la préparation et la gestion de la canicule. Plusieurs actions ont été mises en place. Il est demandé aux résidents présents s'ils ont constaté des changements.

M. Ribault confirme que les agents passent régulièrement proposer de l'eau le matin et l'après-midi.

Mesures mises en place :

- ✓ Installation de ventilateurs fixes,
- ✓ Réalisation de suivi des climatisations,
- ✓ Programmation du désenfumage afin d'évacuer l'air chaud,
- ✓ Affichage des consignes canicule,
- ✓ Diffusion d'un flyer d'informations à tous les professionnels,
- ✓ Fermeture des volets et rideaux,
- ✓ Annulation des manifestations,
- ✓ Distribution de glaces et yaourts à l'ensemble des résidents,
- ✓ Diminution de l'activité coiffure et esthétique afin de renforcer les équipes dans les services,
- ✓ Adaptation des repas avec 2 variantes,
- ✓ Commande de fontaines à eau manquantes,
- ✓ Suivi quotidien de la température dans chaque service.

Mme Bourgougnon demande la possibilité d'installer des films transparents anti-chaleur dans le couloir de la passerelle afin de limiter la chaleur.

Mme Baherre indique que cette solution représente un coût important et que les délais de livraison sont actuellement conséquents. Elle précise également qu'un bilan quotidien est transmis à l'ARS afin de signaler les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de la canicule.

M. Ribault informe que les lumières des couloirs sont allumées la journée.

Mme Trapeau explique que cet éclairage est maintenu afin de prévenir les risques de chute. Elle précise qu'il s'agit d'un système d'éclairage à LED.

Mme Baherre ajoute qu'à la demande des médecins, les résidents les plus fragiles ont été identifiés afin de permettre, si leur état le nécessite, la mise en place rapide de prescriptions de perfusions pour prévenir les conséquences de la déshydratation.

- **Point budgétaire – EPRD 2026**

Pour rappel, les modifications successives apportées aux autorisations de fonctionnement de l'établissement se définissent suivant les différents éléments ci-dessous :

- En octobre 2024, modification de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement :
  - ✓ Réduction de 29 places d'hébergement permanent (HP)
  - ✓ Création de 10 places d'hébergement temporaire (HT)

- En mai 2025, transformation de 3 places d'hébergement temporaire en places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) à la date du 1/6/2025.

- en décembre 2025, transformation de 34 places d'hébergement permanent pour personnes âgées en 34 places d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée et création de 6 places d'accueil de jour à compter de 2026.

La capacité de l'établissement est donc portée à ***370*** places réparties en ***364*** d'hébergement permanent complet (354 lits HP, 7 places d'HT, 3 places HTSH) et ***6*** places d'accueil de jour.

SECTION HEBERGEMENT

L'activité proposée par le Conseil Départemental pour 2026 est de 126 428 journées (dont 2 373 journées d'hébergement temporaire) soit un taux d'occupation de **95.16 %** correspondant aux éléments indiqués dans l'avenant n° 1 du CPOM.
Concernant la fixation du prix de journée, l'établissement avait demandé 3%, le Conseil Départemental a donné 0.5 %.

PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE MOYEN ANNUEL

	Prix moyen 2025	*Prix 2026 demandés*	*Prix alloué*
Lits doubles	*63.18 €*	*65.08 €*	***62.37 €***
Lits simples	*68.92 €*	*70.99 €*	***68.05 €***

PRIX DE JOURNEE MOYEN ANNUEL DES - 60 ANS

86.77 € chambre simple (85.74 € en 2025)
81.09 € chambre double (85.74 € en 2025

Le prix réel pour l'hébergement permanent et temporaire applicable au 1er juin 2026 est réajusté comme suit :

	Prix depuis 01/05/2025	*Prix alloué*
Lits doubles	*64.04 €*	***61.19 €***
Lits simples	*69.88 €*	***66.76 €***

➔ **Diminution d'environ 3€ par jour**

PRIX DE JOURNEE DES - 60 ANS à partir du 01/06/2026 :

79.91 € chambre double (86.40 € au 01/05/2025)
85.48 € chambre simple (86.40 € au 01/05/2025)

Au niveau des recettes, la diminution du pourcentage alloué au Groupe 1 aurait dû entraîner une perte de recettes de 368 776 €. Toutefois, le taux d'occupation prévisionnel pour l'exercice 2026, estimé à 98,77 % au regard de l'activité constatée sur les cinq premiers mois de l'année, permet de limiter cette perte. Celle-ci est ainsi évaluée à 85 000 € par rapport aux prévisions inscrites à l'EPRD initial. La décision modificative est présentée en ce sens.
Concernant le service d'accueil de jour, en se basant sur l'activité constatée en mois complet sur avril 2026, une estimation annuelle de 4 000 € de recettes ont été ouverts en DM. (les estimations de recettes inscrites dans le budget prévisionnel joint au dossier d'ouverture de l'AJ s'élevaient à 17 556 €).
Cette Décision modificative fait apparaitre une augmentation des recettes de 254 000€ à laquelle s'ajoute des recettes pour le remboursement de frais de personnel.
Les prévisions de dépenses augmentent de 70 000€ sur le groupe 2 : dépenses du personnel.
Cet EPRD ressort avec un excédent de ***194 000 €*** sur la section hébergement.

SECTION DEPENDANCE
Les GIR 1 à 6 n'ont pas bougé depuis 2024/2025. Ces tarifs ont augmenté de 1.58% depuis 2017.
Ces données font ressortir un déficit - ***1 025 034.08 €*** sur la section dépendance

SECTION SOINS
Le budget 2026 est toujours en attente de la part de l'ARS. Un taux d'actualisation de 2 % a été appliqué.
Les prévisions de dépenses du groupe 2 ont été diminuées de 309 000 €, un réajustement sera opéré suivant l'évolution. Au niveau des recettes, ouverture de 245 000€ pour des remboursements de personnel (indemnités journalière et formation professionnelle).
Ces données font ressortir un excédent de **285 952.40** € sur la section soins.

CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL
A défaut de réception de la décision tarifaire de juin 2026, aucune modification n'a été apportée à l'EPRD initial sur cette DM concernant le CRT. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 411 345 €.

CONCLUSION
L'EPRD incluant la DM1 toutes sections confondues se présente suivant le tableau ci-dessous :

GLOBAL						
GROUPES FONCTIONNELS	REALISE		PREVISIONNEL			
	2024	2025	EPRD 2026 Initial	DM n°1	DM n°2	EPRD 2026 modifié
1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 133 307.74	3 303 005.24	3 056 800.00	-	-	3 056 800.00
2 Dépenses afférentes au personnel	17 394 049.75	17 206 373.99	17 603 938.26	- 239 000.00	-	17 364 938.26
3 Dépenses afférentes à la structure	3 050 070.55	2 874 316.83	2 647 732.74	-	-	2 647 732.74
TOTAL DEPENSES	**23 577 428.04**	**23 383 696.06**	**23 308 471.00**	**- 239 000.00**	**-**	**23 069 471.00**
1 Produits de la tarification et assimilés	21 753 699.73	21 612 459.10	21 619 470.28	- 83 641.50	-	21 535 828.78
2 Autres produits relatifs à l'exploitation	1 511 020.81	1 126 746.62	218 000.00	640 000.00	-	858 000.00
3 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	248 815.58	314 049.41	130 560.54	-	-	130 560.54
TOTAL RECETTES	**23 513 536.12**	**23 053 255.13**	**21 968 030.82**	**556 358.50**	**-**	**22 524 389.32**
RESULTATS	**-63 891.92 €**	**-330 440.93 €**	**-1 340 440.18 €**	**795 358.50 €**	**0.00 €**	**-545 081.68 €**

Le résultat prévisionnel de ce document ressort avec un déficit global de ***– 545 081.68 €.***

Le taux de réactualisation de 0.5 % accordé pour l'année 2026 sur le prix de journée ne compense pas les augmentations que l'établissement supporte. La non-réactualisation de la valeur du point GIR en section dépendance (+ 1.58 % depuis 2017) explique l'augmentation du déficit sur cette section qui se retrouve en partie supporté par les sections hébergement et soins au moyen des recettes diverses.
La non-réactualisation de la valeur du point GIR en section dépendance (+ 1.58 % depuis 2017) explique l'augmentation du déficit sur cette section qui se retrouve en partie supporté par les sections hébergement et soins au moyen des recettes diverses.

Ce résultat sera réajusté :
- en fonction des crédits alloués au titre de 2026,
- suivant la décision prise concernant le tarif différencié,
- en fonction de l'évolution de l'activité et du profil des résidents accueillis.

M. Dubreuil demande pourquoi l'ARS tarde autant à le valider, alors que celui-ci est voté à l'automne de l'année précédente. Il souligne qu'au mois de juillet, aucune validation n'est encore intervenue.

Mme Thalamy précise que l'ARS n'est pas entièrement responsable de ce délai, les services venant seulement de recevoir le rapport budgétaire national.

Mme Baherre ajoute que le contexte économique national est particulièrement complexe, ce qui a des répercussions sur les décisions budgétaires. Elle rappelle que l'EPRD constitue un budget prévisionnel, établi dans un contexte d'incertitude. Elle informe également les membres du CVS que le premier rapport de l'inspection de la Cour des comptes, portant sur la situation des cinq dernières années, devrait être communiqué prochainement.

Mme Baherre indique que le déficit de l'établissement s'élevait à 330 000 € l'année dernière. L'objectif est désormais de le stabiliser, et plusieurs mesures ont été mises en place afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour améliorer la situation financière.

- **Point sur la diffusion des informations : Charte, affichage, date rencontres**

Mme Baherre indique que les tableaux d'affichage sont désormais installés au sein de l'établissement.

Elle précise également que la nouvelle charte transmise par l'ARS sera prochainement affichée et mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

Des rencontres seront organisées dans chaque service afin de favoriser des temps d'échange avec les familles.

- **Point activité**

Dr Gueyton indique que l'établissement compte actuellement 360 résidents. Elle précise également que les chambres à deux lits sont plus difficiles à pourvoir, les demandes se portant majoritairement sur des chambres individuelles.

- **Point sanitaire**

Dr Gueyton indique qu'aucune épidémie n'est en cours au sein de l'établissement. Elle espère toutefois que les fortes chaleurs n'entraîneront pas de complications de santé chez les résidents.

5. **Stationnements**

Une note d'information relative au respect des règles de stationnement sera prochainement diffusée à l'ensemble des familles. Il a en effet été constaté, ces derniers temps, que certains véhicules sont stationnés sur des emplacements non autorisés, notamment sur les pelouses ou sur la voie d'accès réservée aux services de secours. Cette note sera également affichée sur les panneaux d'information du CVS.

Mme Baherre indique qu'il a été demandé aux professionnels de privilégier le stationnement en marche arrière afin de faciliter les manœuvres et de renforcer la sécurité sur le site.

6. **Suivi des réclamations/plaintes**

Quatre réclamations familles/résidents ont été enregistrées depuis le 20/4/26 :

1. Dysfonctionnement de prise en charge : actions correctives mises en place (chaise garde-robe)
2. Personne contact : demande enregistrée et dossier mis à jour
3. Aromatisation de l'eau : demande étudiée et solution adaptée proposée
4. Débranchement oxygène : incident analysé, mesures de prévention renforcées.

Mme Baherre souhaite ajouter que plusieurs demande de dossiers médicaux ont été demandés par les familles.

7. **Travaux et achats en cours**

- Chariots chauffants : les chariots sont équipés d'un compartiment chaud et d'un compartiment froid. À ce jour, 5 à 6 moteurs des compartiments froids sont défectueux. Dans l'attente de la réception des pièces de remplacement par le prestataire, les chariots sont doublés à chaque étage afin d'assurer la continuité du service.

- Caféterie de Renoir à la suite de pannes récurrentes des cafetières, un essai est en cours avec trois mélanges de café :
  - 100 % arabica ;
  - 70 % arabica / 30 % robusta ;
  - 50 % arabica / 50 % robusta.

- Lave-vaisselles à Monet : les lave-vaisselle ont été remplacés. Les nouveaux équipements disposent d'un cycle de lavage de 1 minute 30.

8. **Point animation**

Des animations organisées au sein de l'établissement se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont rencontré un accueil favorable de la part des résidents.
Les Papotins se poursuivent également dans une ambiance conviviale et sont appréciés par les participants.

9. **Point déontologique**

M. Dubreuil est référent déontologue de la fonction publique territoriale et propose d'apporter son aide gratuitement.

QUESTIONS DIVERSES

Questions/Requêtes du 16/10/25	Statut des réponses apportées par la direction		
	En cours	Clos	Actions mises en place
Pourquoi un service au plateau le soir sur le service Dali ?	X		1 seule IDE à Dali Gauguin Une nouvelle IDE intègrera l'établissement le 20/4/26 afin de s'assurer de la distribution des médicaments pour permettre aux aides-soignants de se consacrer aux repas
Pourquoi le temps des repas est différent d'un service à l'autre ?	X		
Le temps des repas est jugé trop court par les résidents	X		
Prendre en compte l'hygiène des fauteuils roulants	X		En cours
Projection de films	X		Devis en cours, voir en 2026
Questions/Requêtes du 11/12/25	Statut des réponses apportées par la direction		
	En cours	Clos	Actions mises en place
Quantité des aliments : une résidents dit manger des chocos pour compléter son repas le soir	X		En cours
Questions/Requêtes du 20/4/2026	Statut des réponses apportées par la direction		
	En cours	Clos	Actions mises en place
Salle à manger : les chaises sont remontées sur les tables, les résidents ne peuvent pas y aller	X		En cours
Chariot de linge sale : le chariot est dehors pendant le petit-déjeuner	X		En cours

Questions/Requêtes du 22/6/26	Statut des réponses apportées par la direction		
	En cours	Clos	Actions mises en place
- Problème de nourriture - Les résidents se plaignent que les repas ne sont pas bons : viande trop sèche, pomme de terre pas cuite, manque de sel, etc..... - Pas toujours copieux ! - Pas toujours ou on leurs proposent d'avoir du surplus ! - Pas assez de quantités pour les gros mangeurs trop de quantités pour les petits mangeurs ! - Est-ce-que des repas froid sont prévus pendant la canicule ?		X	La prochaine commission des menus aura lieu le 1er juillet. Les remarques et doléances des résidents y seront présentées afin d'étudier les pistes d'amélioration. Vu point canicule abordé ci-dessus

- Toujours le soucis du pains et du fromage : il n'y en a pas assez le week-end - Toujours le souci des repas en plateau sur le service Dali ! Déjà évoqué lors d'un précédent CVS !			L'objectif est d'harmoniser l'organisation entre l'ensemble des services de soins afin d'assurer une prise en charge identique
<u>Problème de linge :</u> - perte, rétrécissement		X	Mme Baherre invite les résidents à prendre contact avec la responsable de la blanchisserie afin de signaler toute perte ou tout autre problème.
<u>Problème de vol dans les armoires</u> - Certains résidents ou résidentes se plaignent que des personnes du personnel se servent dans leurs armoires ou tiroirs - Perte de lunette de vue - Femme de ménage qui casse les affaires personnelles		X	En cas de suspicion de vol, il est important de signaler les faits à la direction. Si une infraction est avérée, un dépôt de plainte peut être envisagé. Il est toutefois rappelé que les professionnels peuvent être amenés à retirer des aliments ou d'autres objets des placards des résidents lorsque cela est nécessaire. Perte de lunettes et d'appareils dentaire Il arrive que les résidents les déposent involontairement dans une poubelle ou les mélangent avec le linge sale. Si un agent endommage le bien d'un résident dans le cadre de ses fonctions, l'établissement dispose d'une assurance. Il est demandé de signaler rapidement tout dommage afin que la situation puisse être examinée
<u>Où en sommes-nous pour le projet épicerie ?</u> - Les membres du CVS sont prêt à s'investir dans ce projet !	X		La mise en œuvre de ce projet nécessite la création d'une association. M. Coulon se propose d'entreprendre les démarches nécessaires à sa création. Mme Baherre indique que l'EHPAD de Montaigut a créé une association, se rapprocher d'eux. Plusieurs points restent à définir, notamment les modalités fonctionnement : le lieu de stockage des marchandises, la gestion , etc...
<u>Que font les cadres ?</u> - Pourquoi il n'y a pas d'aides-soignantes sur le services ? - Pourquoi certaines personnes du personnel se permettent de vapoter dans les chambres des résidents ?		X	Il est rappelé que les temps de pause des professionnels doivent être pris de manière décalée. Mme Baherre effectue un rappel auprès de l'ensemble des équipes pour rappeler les bonnes pratiques. Création d'une charte des valeurs. Relance des formations « accueil des nouveaux arrivants » avec l'ANFH.
<u>Point sur les coupure électrique !</u> - Est-ce-que le soucis est résolu ? - y a t'il encore des coupures de courant ?	X		Une réparation d'urgence a été réalisée, des travaux complémentaires de plus 25 000€ sont programmés en septembre afin de résoudre le problème.
-Avez-vous réfléchi a la demande de Monsieur Coulon pour la possibilité de faire de la musique pour les résidents de l'EHPAD ?		X	Mme Baherre est d'accord.
Est-ce-que le souci des départ du personnels plus tôt le soir a était résolu ou vérifié ?		X	Cette situation a été vérifiée. Les cadres effectuent des passages réguliers et inopinés en soirée afin de s'assurer du respect des horaires.

Point sur les olympiades ? -Les résidant présent pour cet événement sont très satisfait de cette journée		X	Manque de matériel pour s'entrainer (panneaux de basket,....)
Problème des crottes de chien et des déchets dans les parcs de l'EHPAD. Avez-vous pu voir avec le maire ou autres ?	X		Le sujet a été abordé avec le maire afin d'étudier la possibilité de créer des zones dédiées aux déjections canines. Les gens de d'Aigueperse sont convaincus que c'est un parc public. La mise en place des panneaux de signalisation est prévue, sur le même principe que pour les chenilles processionnaires.
Nous avons reçu une réclamation anonyme pour l'eau fraîche dans les chambres et aussi la fontaine à eau du rez de chaussée qui ne fonctionne pas et jamais de gobelet (Rotonde)		X	Achat d'une fontaine à eau supplémentaire pour le service Millet. Identification des fontaines existantes.
Absence d'une aide-soignante le 11/6 sur un service		X	Période de fort absentéisme, liée notamment à plusieurs arrêts de travail simultanés.
Réclamation de M. David : le 23 avril, le dessert {salle de fruits} a été servie dans des gobelets en cartons et la sardine un bol à petit déjeuner. Nous demandons où en est l'inventaire qui devait être fait précédemment puisque le souci de manque de vaisselle ou de petites cuillères avait été signalé lors d'un précédent CVS		X	Il est constaté un renouvellement important de la vaisselle. Mme Thalamy précise que 872 petites cuillères ont été ajoutées dans les services depuis le début de l'année. Mme Baherre indique que cette problématique concerne également les gants de toilette.
Réclamation de M. David pour l'élaboration des repas : L'élaboration des repas est prévue 6 à 8 semaines à l'avance comment être réactif à l'écoute de la météo et des fortes chaleurs.		X	Voir point canicule ci-dessus
Pouvons-nous savoir si dans tous les services les laves vaisselles fonctionnent bien ? Nous avons appris que le lave-vaisselle du service Renoir avait était en panne ! A t'il été réparé ?		X	Le dysfonctionnement constaté était lié à une mauvaise manipulation : les grilles présentes dans les éviers avaient été retirées, ce qui a entraîné le passage de résidus alimentaires dans les canalisations et provoqué un bouchage.

Mme Baherre ajoute que plusieurs ordinateurs ont été endommagés par les services de soins. Le coût de remplacement ayant fortement augmenté, elle souhaite identifier les causes de ces dégradations afin de comprendre la situation et de mettre en place des solutions pour limiter les incidents.

Concernant les chariots repas, les sondes de température ne sont actuellement pas utilisées. Le fournisseur avait indiqué qu'elles ne pouvaient pas être exploitées, cependant les vérifications effectuées montrent que les sondes fonctionnent correctement. Le problème serait donc lié à l'organisation interne.

M. David signale également que le dimanche 21/06 au matin, deux véhicules étaient présents à proximité de l'établissement, dont un qui est reparti en klaxonnant. Mme Baherre indique continuer de travailler avec la gendarmerie. Toutefois, il reste difficile d'empêcher les gens de klaxonner.

Monsieur le président clôture la séance à 17h10 en remerciant les membres présents.

A Aigueperse, le 27 juillet 2026

Le Président,

Alain VIOLIER

Sigles :
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
PV : Procès-Verbal
CVS : Conseil de la Vie Sociale
IDE : Infirmière Diplômée d'Etat
ARS : Agence Régionale de Santé
CD : Conseil Départemental
UVP : Unité de Vie Protégée
UHR : Unité d'Hébergement Renforcée
EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
HTSH : Hébergement temporaire en Sortie d'Hospitalisation
HP : Hébergement Permanent
HT : Hébergement temporaire
ANFH : Association Nationale pour la Formation Hospitalière